

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
PARC NATURAU REGIONAU DE MIUVACHAS EN LEMOSIN



RAPPORT D'ACTIVITE

2018



*Signature du décret
26 décembre 2018*



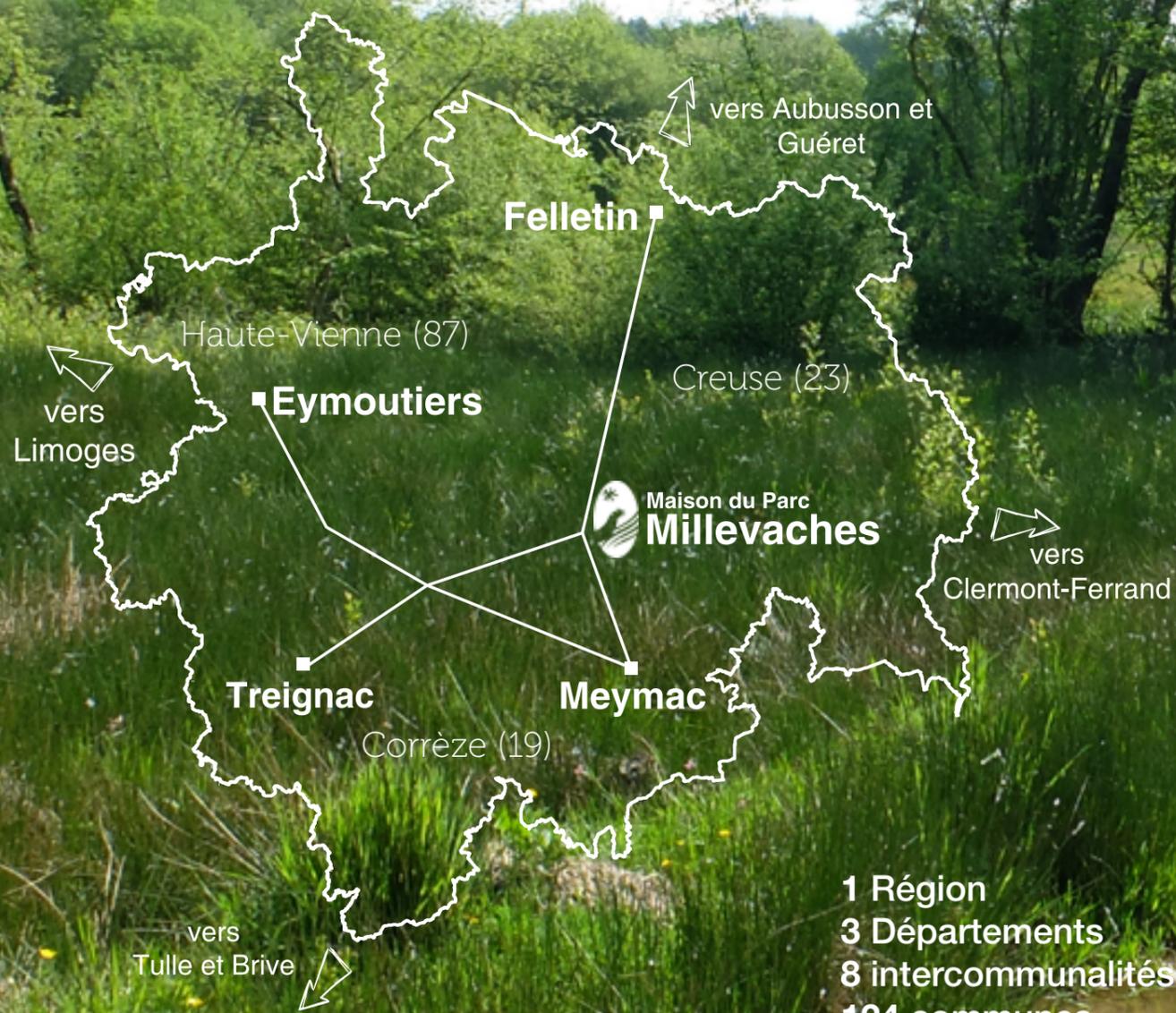
Une autre vie s'invente ici
Una outra vita s'inventa aquí



Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Depuis le 26 décembre 2018, et le renouvellement du label, le périmètre du Parc s'étend sur 124 communes.

En voici le nouveau profil:



1 Région
3 Départements
8 intercommunalités
124 communes
335 067 hectares
38 950 habitants

édito

La période de révision de Charte a abouti le 26 décembre 2018 à la parution du décret ministériel portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour une durée de 15 ans. Je salue l'ensemble des acteurs pour leurs contributions qui ont permis d'inscrire un plan d'actions dans la durée pour notre territoire. La Charte qui en est le fil conducteur est l'affaire de tous ! Collectivités, associations, partenaires, habitants... nous avons tous un rôle à jouer.

Comme depuis plusieurs années, il nous a paru important de faire part de quelques unes des actions engagées par le Parc durant ces derniers mois. Les domaines d'actions sont nombreux ! Préservation des patrimoines, formation, étude paysagère, expertise naturaliste, accompagnement pour les économies d'énergie, aide à la mobilité, sensibilisation aux filières courtes, éducation au territoire... autant de sujets qui font l'objet des fiches rassemblées dans le présent document et pour lequel je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe CONNAN, Président.



SOMMAIRE

AXE 1 - MILLEVACHES, TERRITOIRE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

4

AXE 2 - MILLEVACHES, TERRITOIRE EN TRANSITION

18

AXE 3 - MILLEVACHES, TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

30

LA VIE DU SYNDICAT

38

AXE 1

MILLEVACHES, TERRITOIRE À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE



© Boloria euphrosyne (Combe Joubert (nord-ouest) - Gentioux-23

Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1. Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

- Mesure 1 - Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables
- Mesure 2 - Poursuivre l'identification des continuités écologiques
- Mesure 3 - Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes
- Mesure 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
- Mesure 5 - Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature «ordinaire»
- Mesure 6 - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur
- Mesure 7 - Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques
- Mesure 8 - Encadrer la pratique des véhicules à moteur de loisir

Orientation 2. Accompagner la mutation des paysages

- Mesure 9 - Approfondir et partager la connaissance du paysage
- Mesure 10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
- Mesure 11 - Préserver et valoriser les paysages emblématiques
- Mesure 12 - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

Orientation 3. Améliorer la gestion partagée de l'eau

- Mesure 13 - Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- Mesure 14 - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés
- Mesure 15 - Préserver la qualité des eaux

Orientation 4. Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

- Mesure 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel
- Mesure 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti
- Mesure 18 - Promouvoir la culture et la langue occitanes / *Promòure la cultura e la lenga occitanas*

BioClimSol : un outil d'aide à la décision dans la gestion forestière et le risque climatique	6
Des sites internet dédiés aux sites Natura 2000	7
Mise à jour de la cartographie des habitats naturels des Landes des Monédières	8
Création de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine	9
Concours forestier SylvoTrophée 2018	10
Expertises naturalistes dans les sites Natura 2000 du Parc	11
Diagnostic environnemental et paysager en forêt du Monteil - Lacelle	12
Etude paysagère pour l'aménagement et la valorisation du site emblématique des Monédières et suppression d'un point noir	13
Voyage d'échanges Inter Parcs / Urbanisme & Paysage 2018	14
Balade de découverte du bourg de Sornac	15
Chavanon en fête	16
Découverte et transmission de savoir-faire : comment construire et restaurer à pierre sèche ?	17

BioClimSol : un outil d'aide à la décision dans la gestion forestière et le risque climatique

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1, 2 et 3
Orientations 1, 5 et 8
Mesure* 22 - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
(* mesure phare)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

CNPF - Centre National de la Propriété Forestière
IDF - Institut pour le Développement Forestier
PNR Périgord-Limousin

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Les chiffres

1 technicien recruté sur le projet pendant 18 mois en tout (dont 9 mois sur Millevaches et 9 mois en Périgord-Limousin)
147 peuplements échantillonnés (42 en Hêtre, 21 en Chêne pédonculé, 63 en Epicéa commun et 21 en Douglas) sur 62 communes (55% des communes du PNR en 2018)
147 diagnostics dépérissement de peuplement réalisés
147 prélèvements de sols effectués
147 descriptions floristiques renseignées
2 présentations de BioClimSol aux partenaires forestiers du PNR lors de réunions du groupe stratégique forêt.

BioClimSol est un outil numérique du Centre National de la Propriété Forestière en cours de développement. Il vise à aider le forestier, dans un contexte de changement du climat, en cartographiant des « zones de vigilance climatique » spécifiques à diverses essences. Ces cartes, couplées à un diagnostic de la station et du peuplement, mènent à des recommandations sylvicoles pour la gestion des peuplements sur pied ou à des propositions d'essences pour des reboisements.

En prévision de la sortie de cet outil sous forme d'application numérique destinée aux téléphones intelligents et aux tablettes courant 2020, le PNR de Millevaches en Limousin s'est engagé à fournir des données pour le Hêtre, le Chêne pédonculé, l'Epicéa

commun et le Douglas. Ainsi, cette application mobile, dénommée « FO-RECCAST by BioClimSol », permettra aux gestionnaires forestiers qui souhaiteront l'utiliser de bénéficier de diagnostics mieux adaptés aux spécificités des territoires du PNR.

Cette action s'inscrit dans les objectifs de la charte forestière qui visent à élaborer des outils d'adaptation des forêts au changement climatique et à accompagner les acteurs de la filière forêt-bois dans une gestion durable des peuplements. Pour mener à bien cette action, un technicien a été embauché sur 9 mois pour identifier et récolter les informations sur les peuplements d'essences ciblées réparties aux quatre coins du PNR.

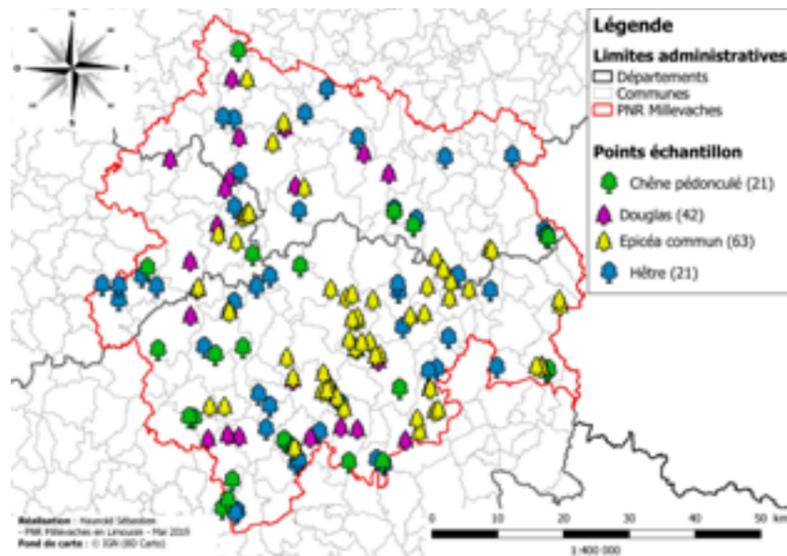
147 peuplements échantillonnés



Différents stades d'avancement du dépérissement chez l'Epicéa dans la forêt communale de Saint-Setiers (19)
© Haunold Sébastien - PNR ML



Exemple de profil pédologique réalisé à l'aide d'une tarière manuelle © Haunold Sébastien - PNR ML



Localisation et essences des peuplements échantillonnés dans le cadre de l'étude BioClimSol sur le PNR Millevaches

Pour en savoir +

<http://www.foreccast.eu/fr/les-actions-du-projet/application-mobile.html>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Des sites internet dédiés aux sites Natura 2000

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 1
Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
(* mesure phare)

Localisation

Site Natura 2000 :
- FR 740 11 07 : Landes des Monédières (Chaumeil et Saint-Augustin)
- FR 740 11 23 : Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air (Pérols-sur-Vézère, Bonnefond, Péret-Bel-Air, Ambrugeat et Davignac)
- FR 740 11 28 : Vallée de la Gioune (Féniers, Gioux et Gentioux)
- FR 740 11 04 : Tourbière de Négarioux-Malsagne (Peyrelevade)
- FR 740 11 48 : Haute vallée de la Vienne (Peyrelevade, Millevaches, Saint-Setiers, Tarnac, Rempnat, Nedde, Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Masléon, Neuvic-Entier, Eybouleuf, Bujaleuf, Augne, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Léonard-de-Noblat).

Partenaires techniques

Agence Française pour la Biodiversité

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Etat

Les chiffres

4 sites internet en ligne, 1 en cours de finalisation
En 2018, 884 vues et 236 téléchargements sur l'ensemble des sites internet

Pour en savoir +

<http://monedieres.n2000.fr/>
<http://bonnefond-peretbelair.n2000.fr/>
<http://gioune.n2000.fr/> (mise en ligne à venir)
<http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>
<http://negarioux-malsagne.n2000.fr/>

Le Parc naturel régional de Millevaches anime 5 sites Natura 2000 dans le but de préserver les habitats et les espèces naturels remarquables (Zones Spéciales de Conservation). Cette action découle du programme européen nommé Natura 2000.

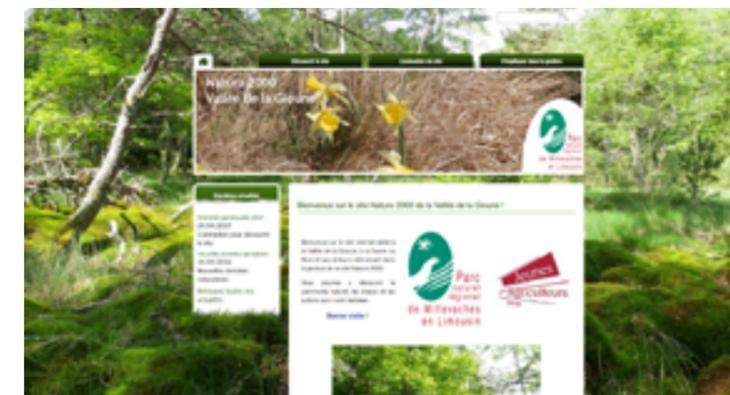
Pour faire connaître ces sites Natura 2000 et les actions qui s'y déroulent, l'Agence française pour la biodiversité a mis en place une trame de site internet vierge à personnaliser et à adapter à chaque site Natura 2000. C'est pourquoi le Parc a décidé de se lancer dans la mise en ligne d'un site internet pour chacun des 5 sites Natura 2000 Directive Habitats Faune Flore qu'il anime.

En 2018, les chargés de mission Natura 2000 du Parc ont travaillé à la

création de 3 sites internet, dont 2 ont été mis en ligne après validation par le Comité de Pilotage. Le 3ème est en attente de validation et sera mis en ligne prochainement. Les 2 autres sites Natura 2000 étaient déjà dotés de sites internet, créés par le Parc avant 2018.

Ces sites internet seront mis à jour régulièrement par les chargés de mission Natura 2000 du Parc. Vous pouvez désormais y trouver des informations concernant Natura 2000 (objectifs et outils financiers disponibles), les espèces et les habitats naturels présents, les animations grand public à venir, les comptes rendus de COPIL...

En plus des sites internet, une lettre de liaison par site Natura 2000 est distribuée aux habitants des communes concernées.



Page d'accueil du site <http://gioune.n2000.fr/>



Page "Compte-rendu de COPIL" du site <http://bonnefond-peretbelair.n2000.fr/>

Mise à jour de la cartographie des habitats naturels des Landes des Monédières

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 1
Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
(* mesure phare)

Localisation

ZSC « Landes des Monédières » (FR7401107)

Partenaires techniques

Conservatoire Botanique National Massif Central

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Etat

Les chiffres

243,25 ha cartographiés
27 habitats naturels identifiés dont **7** habitats d'intérêt communautaire
129 espèces naturelles contactées (Oiseaux, Insectes, Mammifères, Amphibiens et Reptiles) dont **46** rares et/ou menacées

Pour en savoir +

Site internet : <http://monedieres.n2000.fr/decouvrir-le-site/les-habitats-et-les-especes>
Lettre de liaison : http://monedieres.n2000.fr/sites/monedieres.n2000.fr/files/documents/page/2019_01_n2000_lettre_liaison_monedieres_7.pdf#overlay-context=s-impliquer/lettres-de-liaison

En 2018, une mise à jour de la cartographie des habitats naturels a été effectuée sur le site NATURA 2000 des « Landes des Monédières » (FR 7401107). Une première cartographie avait déjà été réalisée en 2006 par un chargé de mission du PNR Millevalches. La réalisation de cette mise à jour permet de faire le point sur l'évolution des différents habitats présents à l'intérieur du site notamment les habitats d'intérêt communautaire (HIC) ayant permis la désignation de la Zone Spéciale de Conservation. La quasi-totalité du site NATURA a été cartographiée : 243,25 ha (232,78 ha en 2006).

243,25 ha
cartographiés



Landes sèches, habitat naturel remarquable caractéristique du site © PNRML, 2018

Habitat d'intérêt communautaire	Surface 2018 (ha)	Surface 2006 (ha)
Tourbières hautes actives (7110)	1.09	0.4
Tourbières hautes dégradées (7120)	1.82	1.69
Tourbières de transition et tremblantes (7140)	0.07	0
Prairies à Molinie (6410)	1.84	2.32
Landes sèches européennes (4030)	91.39	108.25
Formation herbeuse à Nard (6230)	0.38	0
Hêtraies atlantiques acidophile à Houx	21.57	16.94
Total	118.16	129.6

Evolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire.

Sept habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés (dont 3 prioritaires), ils concernent 3 grands types de milieux (milieux ouverts humides, ouverts secs et forestiers) et sont présents sur 49% de la surface du site.

L'évolution des surfaces des HIC entre 2006 et 2018 est liée en partie à des échelles et interprétations différentes des communautés végétales. L'évolution négative des surfaces de landes sèches s'explique par la fermeture naturelle de zones qui ne sont plus pâturées dans le Cirque de Freysselines au sud du site.

Création de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 2
Orientations 1 et 5
Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
5 - Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature «ordinaire»
6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
(* mesure phare)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

Éleveurs & bergers
Propriétaires fonciers
Collectivités
Autres usagers

Partenaires financiers

FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Etat

Les chiffres

1 000 ha d'estives réparties en 5 zones
5 zones d'estive
3 groupements pastoraux
1 500 brebis en estives

Pour en savoir +

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-%C3%A0-projets/appel-projets-pastoralisme-limousin-768.html>

Les Documents d'Objectifs Natura 2000 proposent une méthode sur mesures pour réussir à préserver des espèces sauvages et des habitats riches en espèces dans le site considéré. Celui de la Zone de Protection Spéciale attache une importance particulière au pâturage itinérant, car celui-ci permet de mobiliser des troupeaux dans des secteurs géographiques dépourvus d'exploitations ovines. Or le pâturage ovin entretient les milieux de landes et apporte une quantité de nourriture aux insectes du type « bousiers », qui sont eux-mêmes consommés par nombre d'oiseaux.

Selon cette logique, le Parc, en sa qualité d'animateur Natura 2000, a accompagné la constitution de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine. L'Assemblée

Générale constitutive qui s'est tenue le 6 décembre 2018 à Meymac aura concrétisé ce travail en fédérant les acteurs, qu'ils soient éleveurs, propriétaires ou institutionnels (collectivités, associations).

L'objet de l'association sera de soutenir la pratique pastorale, notamment dans les sites Natura 2000, en créant un réseau local capable de mettre sur pieds des transhumances annuelles. Le volet éducatif sera également traité par l'association, avec l'organisation d'animations autour de cette activité. Enfin, cette association sera un

point de contact régional, qui pourra relayer sur la montagne Limousine le même type de programmes de soutien au pastoralisme que ceux qui sont à l'œuvre dans les Pyrénées atlantiques.

1 000 ha d'estives



Animation pastoralisme © CE



Animation pastoralisme © PNRML

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 2
Orientations 1 et 5
Mesures 6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
23 - Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt
(* mesures phares)

Localisation

Candidatures possibles sur tout le territoire du PNR ; 4 parcelles retenues sur 3 communes ; Treignac, Bellechassagne, Meymac

Partenaires techniques

IPAMAC Association des Parcs du Massif Central (co-organisateur)
CNPFF Nouvelle-Aquitaine
Cabinet Coudert

Partenaires financiers

Action collective des Parcs du Massif Central, coordonnée par IPAMAC et financée au titre de l'appel à projet Biodiversité du GIP Massif central par l'Etat (FBADT), l'Europe (FEDER) et les Régions concernées.

Les chiffres

7 parcs organisateurs dans le Massif central, 6 candidatures pour cette première « édition test » sur Millevaches, 4 parcelles retenues pour la participation au concours, une 30aine de personnes présentes pour la remise des prix le 20 décembre 2018
25 jours consacrés par l'agent en charge de la mise en œuvre de cette action

Pour en savoir +

<http://pnr-millevaches.fr/IPAMAC-le-reseau-des-Parcs-du>

La forêt est un haut-lieu d'attentes, parfois contradictoires : productivité de bois d'œuvre ou de bois de chauffage, conservation de la biodiversité, chasse, cueillette de champignons, pratiques de sports de nature, etc. Il est parfois difficile de concilier l'ensemble de ces activités.

En 2018, 7 Parcs, dont le PNR de Millevaches en Limousin, ont organisé pour la première fois ce concours forestier dont le but est de promouvoir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts du territoire, mais aussi de mettre en valeur les propriétaires et gestionnaires qui concilient au mieux les différents usages.

Quatre parcelles ont pu être visitées et évaluées par un jury composé afin d'évaluer la multifonctionnalité des forêts. Ces jurés étaient répartis en trois collèges :

- un collège « sylviculture »
- un collège « écologie »

- un collège « usages »

Cette « édition test », a permis de confirmer l'intérêt des gestionnaires et propriétaires pour la démarche et de vérifier que le territoire du Parc est propice à l'organisation des SylvoTrophées. Il est envisagé d'organiser une édition du SylvoTrophée (le prochain est donc attendu pour 2020) tous les deux ans en augmentant le nombre à 6 parcelles visitées à chaque édition et ouvrir le concours aux forêts privées et publiques. Le SylvoTrophée participe pleinement à l'atteinte de l'objectif posé par le groupe stratégique forêt du Parc, devenu le titre de la Charte Forestière de Territoire : « Pour de meilleures acceptation et compréhension locales de la forêt ».

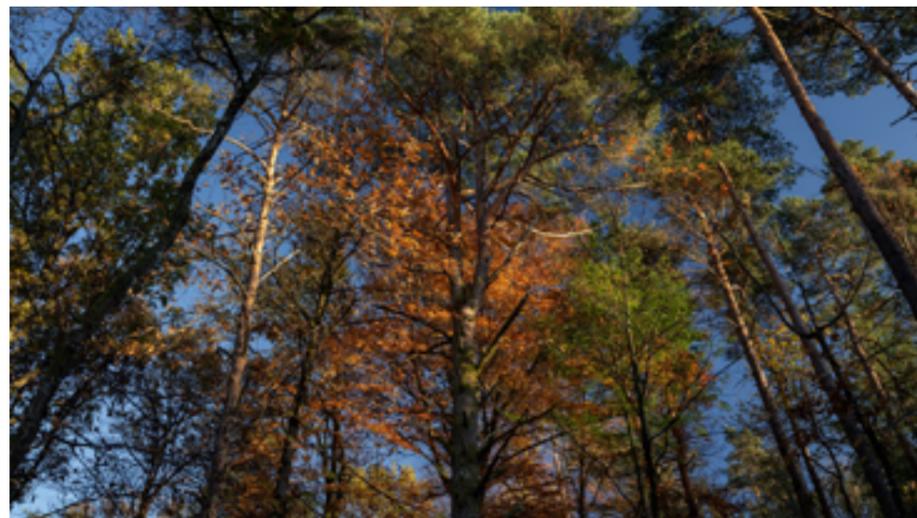


Photo de la parcelle lauréate © E. Boitier, Novembre 2018



Remise des prix par le Président du Parc © PNRML, 2018

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 1
Mesure 1 - Compléter les inventaires d'espèces et de milieux remarquables

Localisation

ZPS « Plateau de Millevaches » (FR 7412003)

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine
FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Etat

Les chiffres

155 km de circuit routier pour contrôler la population de Pie-grièche écorcheur
100 km de prospection « engoulement » pédestre nocturne
70 heures d'observation par points fixes pour observer des circaètes
Surface de la ZPS : 65 974 ha
Espèces ayant justifié la désignation en site Natura 2000 : 12

La réalisation d'inventaires ornithologiques dans la ZPS permet de suivre l'évolution des populations d'oiseaux qui y vivent. En 2018, plusieurs inventaires ont ainsi été conduits par un technicien naturaliste recruté en renfort aux côtés de l'animateur du site :

- Un suivi annuel des pies-grièches écorcheurs suivant un itinéraire échantillon faisant le tour de la Zone de Protection Spéciale.

Depuis 2011, la population est en légère augmentation.

- Un suivi annuel des sites de nidification de la Chouette de Tengmalm. La ZPS est occupée en permanence par l'espèce depuis le début des suivis (2009).

- Un suivi annuel des sites de nidification du Circaète-Jean-le-Blanc.

Avec 4 sites occupés et 3 jeunes à l'envol la situation de l'espèce montre une légère tendance à l'augmentation après des années creuses entre 2012 et 2015. La remontée des effectifs est lente chez cette espèce.

- Des circuits nocturnes pour effectuer un suivi échantillon trisannuel de l'Engoulement d'Europe. On observe une baisse des cantons occupés par l'espèce depuis 2009.

- Des prospections hivernales de recherche de nids dans les parcelles contractualisées en charte N2000 ou dans des bois favorables à des montages de contrat

N2000. 34 nouvelles loges de Pic noir et 12 nouveaux nids de rapaces ont été découverts.

La ZPS abrite des espèces emblématiques du PNR



Le Milan royal, une nouvelle espèce nichant dans la ZPS © PNRML, Aout 2018

Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/L-expo-Oiseaux>

Diagnostic environnemental et paysager en forêt du Monteil - Lacelle

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 2
Orientations 1, 2 et 5
Mesures 6* - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables
10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
22* - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
(* mesures phares)

Localisation

Forêt communale du Monteil, commune de Lacelle

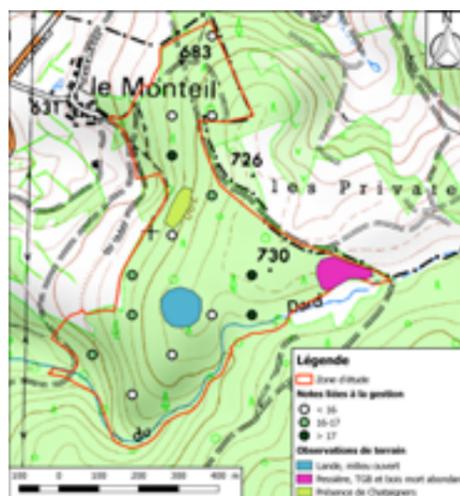
La commune de Lacelle a sollicité le PNR pour réaliser une étude des enjeux environnementaux et paysagers d'une partie de la forêt du Monteil. Le but étant d'approfondir les connaissances écologiques et paysagères et aider la commune à prendre des décisions pour la gestion future de la forêt.

Le PNR a consulté ses bases de données afin de recenser les enjeux potentiels sur cette zone : présence de zonages environnementaux, relevés d'espèces, patrimoine bâti, continuités écologiques, etc. Puis la forêt a été prospectée à partir du protocole IBP-DN (Indice de biodiversité potentielle du CNPF et Degré de naturalité du WWF adapté au plan local). Cette campagne de terrain a permis d'évaluer le potentiel biologique de la forêt communale mais aussi le « sentiment de nature » de la forêt. En complément, une étude paysagère a permis d'apprécier les enjeux paysagers de la forêt. Les résultats sont les suivants ; le bois du Monteil est recensé au titre

14 placettes IBP-DN réalisées

du SRCE comme réservoir de biodiversité. Il y présente un fort enjeu de conservation de l'état naturel boisé de cette zone à l'échelle régionale. Le potentiel biologique de la forêt est intéressant et offre de fortes possibilités d'amélioration. On note une forte diversité de milieux et d'ambiances paysagères ayant un fort caractère 'naturel', ce malgré la jeunesse de la forêt.

Une restitution des travaux conduits a été faite à l'équipe municipale qui s'approprie ainsi la gestion des parcelles de forêt publique. Elle peut utiliser ces éléments pour participer de manière active à la révision du plan d'aménagement de ces forêts avec l'ONF.



Forêt du Monteil © PNRML

Etude paysagère pour l'aménagement et la valorisation du site emblématique des Monédières et suppression d'un point noir

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 2
Mesures 9 - Approfondir et partager la connaissance du paysage
10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
11* - Préserver et valoriser les paysages emblématiques
12* - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie
(* mesures phares)

Localisation

Site emblématique des Monédières sur les communes de Veix, Saint-Augustin, Chaumeil et Madranges, soient les deux sommets du Suc au May et du Puy de la Monédière ainsi que le cirque de Freysselines.
Démolition d'un ancien préfabriqué dans le bourg de Veix en face de l'Eglise.

Partenaires techniques

Région Nouvelle Aquitaine,
Communes de Chaumeil, Veix, Madranges, Saint-Augustin,
Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, Ventadour Egletons Monédières et Tulle Agglo,
Atelier de paysagistes Lieux-Dits, Alain Freytet et Yoann Bit-Monnot,
Groupe d'Action Locale Pays de Tulle Vézère Monédières,
Conseil départemental de la Corrèze, DREAL,
ABF,
CAUE de la Corrèze,
Station Sport Nature Vézère Monédières,
PAH des Hautes Terres Corrèziennes et de Ventadour,
Maison de pays des Monédières,
CEN Limousin,
ONF,
Ferme de la Monédière,
Association Echo de nos bruyères

Partenaires financiers

Étude paysagère :
FEADER
LEADER
Région Nouvelle-Aquitaine

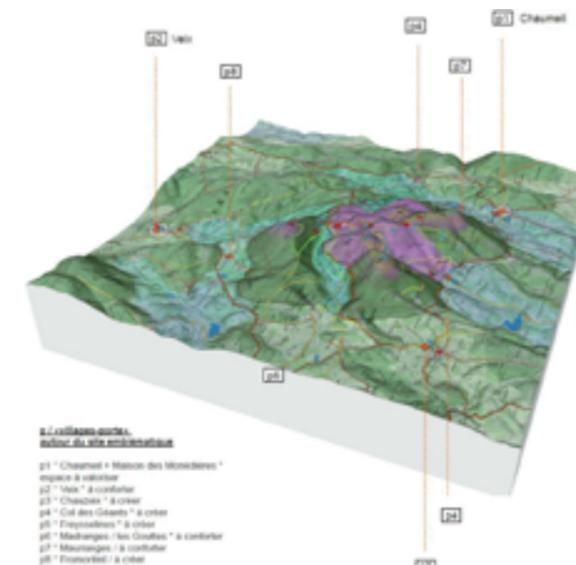
Destruction du hangar à Veix :
Région Nouvelle-Aquitaine
Foyer rural de Veix
Commune de Veix

Avec ses puys couverts de landes et de forêts offrant de splendides panoramas et ses villages caractéristiques, les Monédières représentent un paysage emblématique du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. En 2018, en complément de l'animation Natura 2000, le PNR a réalisé une étude participative pour envisager le devenir du paysage et des activités présentes sur ce lieu. Des balades commentées, ateliers en salle et réunions animées par des paysagistes ont permis de partager un diagnostic et de construire un schéma d'intention pour l'aménagement global des 2 principaux sommets associés au cirque de Freysselines.

Les actions proposées concernent 4 communes, 3 communautés de communes, des propriétaires privés et autres acteurs locaux. En accord

avec la conservation du patrimoine, elles visent le maintien et l'ouverture de points de vue, la qualité paysagère, la gestion de la forêt, la création de promenades de découverte, la place des différentes activités, l'aménagement de lieux d'accueil et l'image globale des Monédières.

En parallèle, d'autres projets de valorisation paysagère ont émergé sur les différents bourgs ou communes du Massif. Ainsi, le PNR a pu mobiliser, via le Contrat de Parc 2018-2020, une subvention auprès de la Région pour aider la commune de Veix à supprimer un ancien préfabriqué du foyer rural situé en face de l'église qui constituait un point noir du point de vue architectural et paysager. Avec le schéma global, le PNR peut désormais accompagner d'autres concrétisations pour redonner une notoriété à nos emblématiques Monédières.



Bloc diagramme du site emblématique des Monédières localisant les propositions d'aménagement © PNR ML, Lieux Dits, A. Freytet, Y Bit-Monnot, 2018



Bourg de Veix : avant et après la démolition de l'ancien préfabriqué © PNRML

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 2
Mesures 9 - Approfondir et partager la connaissance du paysage
10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages
11* - Préserver et valoriser les paysages emblématiques
12* - Développer un urbanisme au service de la qualité de vie
(* mesures phares)

/// Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

/// Partenaires techniques

BoisLim,
Cofor,
Communes de Rempnat, Tarnac, Gentoux-Pigerolles, Faux-la-Montagne, Peyrelevade, Saint-Hilaire-les-Courbes ;
Association la Bascule,
La SCIC l'ARBAN,
La Ferme de Pigerolles.

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Chaque année depuis 2014, des Parcs naturels régionaux du Sud-Ouest organisent un voyage d'étude pour les élus de leurs territoires. L'objectif de ces séjours est d'offrir aux élus communaux et intercommunaux un temps de recul sur leurs pratiques mais également de bénéficier du retour d'autres expériences d'élus, d'échanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées...

En 2018, les élus et techniciens des PNR des Causses du Quercy, des Landes de Gascogne et du Périgord Limousin se sont donnés rendez-vous dans le PNR de Millevaches en Limousin pour deux journées de visites. Des agents de la DDT de la Corrèze, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, du CAUE de la Corrèze, de Boislim et de la Cofor se sont également joints au groupe.

Préparés par les chargées de mission Urbanisme et Paysage du PNR

de Millevaches en Limousin, les sujets des visites étaient orientés sur des problématiques de l'Urbanisme et du Paysage rencontrées par les territoires ruraux : la revitalisation des centres-bourgs (étude de bourg de Peyrelevade réalisée par la SCIC l'ARBAN), la préservation et la valorisation des paysages emblématiques (aménagement d'une zone humide à St-Hilaire-les-Courbes), l'accueil de nouveaux habitants, espaces et équipements publics (hangar communal construit en bois local à Rempnat en partenariat avec la Cofor et BoisLim)...

La première journée s'est achevée par une soirée débat à Faux-la-Montagne au sujet de la construction en bois sur le territoire du Parc, à partir d'une présentation d'Hugues Petit-Etienne de BoisLim.



Visite de l'aménagement du lac de l'Enclose à Tarnac © PNRML



Visite du parc éolien de Peyrelevade © PNRML

/// Référence Charte 2018 - 2033

Axe 1
Orientation 2
Mesures 9 - Approfondir et partager la connaissance du paysage

/// Localisation

Commune de Sornac

/// Partenaires techniques

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Corrèze,
Commune de Sornac

/// Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Parce que les habitants d'une commune, en tant qu'usagers, ont aussi leur rôle à jouer dans le maintien de leur cadre de vie, il est important de les sensibiliser aux problématiques d'aménagement du territoire actuelles et à leurs conséquences, mais également de les familiariser au vocabulaire fréquemment utilisé dans les documents d'urbanisme (Trame Vert et Bleue, densification urbaine, étalement urbain...) avec une contextualisation commune.

Dans le cadre de la mission urbanisme du Parc, il est ainsi proposé des balades de découverte de bourg aux élus et habitants d'une commune en ayant comme objectif de leur permettre de pressentir les enjeux d'un développement urbain qualitatif et approprié pour leur commune tout en les associant aux enjeux spécifiques du PNR de Millevaches.

En 2018 une balade de bourg a été réalisée à Sornac début juillet en col-

laboration avec Sandra Nicolle, paysagiste au CAUE de la Corrèze. Cette balade a été réalisée à un moment charnière pour la commune concernée non seulement par l'élaboration d'un SCoT et d'un PLUi mais également par un plan paysage sur la Vallée de la Diège (animé par la paysagiste du PNR).

Cette balade de 2h qui a rassemblé une douzaine de participants (élus, agents municipaux et habitants) a permis à certains de redécouvrir des lieux oubliés de la commune parfois accessibles uniquement aux piétons, de

pouvoir échanger sur la qualité et les richesses du patrimoine bâti et paysager de leur centre bourg, son évolution et de sa relation au territoire alentour, s'appropriant ce qui fait l'identité paysagère et architecturale de leur territoire.

Une balade de bourg pour mieux comprendre son environnement



Le groupe traversant une prairie vers Chaumezelle © PNRML



Parcours de la balade © PNRML

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 3
Orientations 1, 3, 7 et 8
Mesures 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques
13 - Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux
14* - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
15 - Préserver la qualité des eaux
34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire
38 - Développer les coopérations
(* mesure phare)

Localisation

Commune de Feyt, au lieu-dit « Larfouillère » sur l'exploitation agricole de Pascal BRUT. La commune de Feyt se situe sur le bassin hydrographique du Chavanon dont l'emprise correspond aux sources de ce cours d'eau jusqu'à sa confluence avec la Dordogne.

Partenaires techniques

Cet événement a été organisé par :
FR CIVAM Auvergne et Limousin,
Association Pays'sage,
PNR de Millevaches en Limousin,
Avec la participation de :
La Fédération de pêche de la Creuse,
Limousin nature environnement,
EDF,
Les Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne et de Nouvelle-Aquitaine,
Haute Corrèze communauté,
La Communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine,
La Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans,
La Communauté de commune Dôme Sancy Artense,
La Compagnie Midi à l'Ouest,
Cadet Roussel,
Ligue d'improvisation Ponote,
La Compagnie les Romains Michel.

Partenaires financiers

L'Agence de l'eau Adour Garonne
Région Nouvelle Aquitaine
Région Auvergne Rhône Alpes
Département de la Corrèze
Département du Puy-de-Dôme
Département de la Creuse
EDF
CNV

Pour en savoir +

Affiche et programme de la journée :
<http://chavanon-en-action.fr/chavanon-en-fete2018/>
<http://chavanon-en-action.fr/>

La journée « Chavanon en fête » a été co-organisée dans le cadre du Contrat territorial Chavanon en action, par le Parc, Pays'Sage et les FR CIVAM (Auvergne et Limousin), avec la participation des maîtres d'ouvrage. Pour rappel, le CT Chavanon est un programme sur 5 ans (2015-2019) qui vise à réduire les sources de pollution et à préserver les milieux aquatiques.

Cet événement grand public, à la fois culturel et technique, a été l'occasion de découvrir de manière ludique et festive la thématique de l'eau et de ses usages et de favoriser les échanges entre les acteurs de l'eau, les habitants, etc. Il s'est déroulé le samedi 22 septembre 2018 à la ferme de Pascal Brut, sur la commune de Feyt (nouvelle commune du Parc) en Corrèze.

Des animations, ateliers, spectacles ont été proposés pour les petits et les grands :

- Visite décalée de la ferme (des bâ-

Sensibiliser le grand public à la thématique de l'eau

timents agricoles jusqu'au bord du cours d'eau) animée par la Cie Midi à l'Ouest

- Repas fermier fourni par des producteurs locaux

- Animations autour de la découverte de la faune aquatique

- Théâtre forum permettant d'introduire de manière légère les problématiques rencontrées

- Table ronde avec tous les participants (y compris les porteurs de projet) pour échanger sur les actions menées dans le Contrat.

- Spectacle

Par ailleurs, cette journée a été précédée d'interventions à l'école d'Eygurande afin de les associer.

Le bilan a été très positif puisqu'une cinquantaine de personnes a répondu présent. Cet événement a surtout permis de partager un moment convivial entre partenaires, tout en transmettant des informations techniques.



Table ronde © PNRML



Visite décalée de la ferme © PNRML

Découverte de la faune aquatique © PNRML

Découverte et transmission de savoir-faire : comment construire et restaurer à pierre sèche ?

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 1 et 3
Orientations 4 et 7
Mesure 17* - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti
34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire
(* mesure phare)

Localisation

Chantier à la Maison du Parc à Millevaches mais ouvert à tous les habitants et agents communaux des communes du Parc.

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres

8 journées de formations
3 publics cibles : grand public, élus et agents techniques des communes du Parc.
34 personnes formées

Les paysages du Parc sont marqués par la place prépondérante des constructions en pierre sèche, notamment par le petit patrimoine bâti traditionnel. Principalement sous la forme de murs, cette technique constructive est très représentée. Plusieurs facteurs font qu'aujourd'hui des murs ont disparu et nombre d'entre eux ne sont plus entretenus. Le savoir-faire associé à la construction en pierre sèche se perd. Fort de ce constat, le Parc a souhaité que la restauration du patrimoine bâti et la valorisation des savoir-faire locaux soient des objectifs de premier plan pour le territoire dans le cadre de son projet de Charte. Aussi avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc a conclu un marché public pour bénéficier de prestations de formation de muraillers expérimentés.

Afin de faire découvrir les bases de la technique du bâti à pierre sèche et les conditions de sa mise en œuvre, le Parc a proposé aux élus du territoire

et à toutes personnes intéressées de participer à 3 journées d'initiation à la pierre sèche en octobre 2018. Le chantier école s'est tenu sur le site de la Maison du Parc à Millevaches.

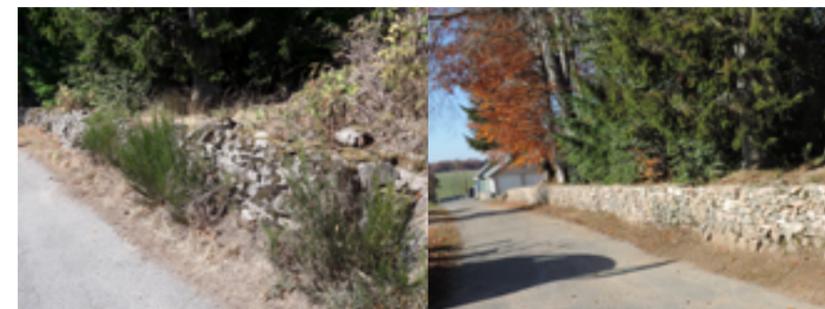
Parallèlement, le PNR a organisé une session de formation mêlant théorie et pratique pour les agents communaux et intercommunaux. Du 5 au 9 novembre, un stage de 5 jours à destination des employés communaux a permis de poursuivre le chantier avec 10 stagiaires.

Ces 8 jours de stages ont permis de restaurer une partie du mur dédiée au chantier école. Les bons retours de participants et la volonté d'une partie des agents communaux de se perfectionner ont conforté le Parc dans la pertinence de reconduire cette action pour notre territoire. Aussi de nouvelles sessions de formation et d'initiation seront-elles organisées au printemps 2019.

Un chantier école pour découvrir les secrets de la pierre sèche



Stages pratiques des agents communaux © PNRML



Mur avant et après travaux © PNRML

AXE 2

MILLEVACHES,

TERRITOIRE EN TRANSITION



Goûter à la Maison du Parc @ PNRML, 2018

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

- Mesure 19 - Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants
- Mesure 20 - Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles
- Mesure 21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
- Mesure 22 - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement
- Mesure 23 - Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt
- Mesure 24 - Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local
- Mesure 25 - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
- Mesure 26 - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
- Mesure 27 - Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation 6. Devenir un territoire à énergie positive

- Mesure 28 - S'approprier les enjeux énergétiques du territoire
- Mesure 29 - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique
- Mesure 30 - Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs
- Mesure 31 - Inciter à de nouvelles mobilités

Etude de conception d'aires de bivouac écologiques	20
Organisation de goûters « Valeurs Parc »	21
Organisation d'une journée « Bilan et perspectives souhaitées » dans le cadre du programme REGAL 2016 - 2018	22
« Mise sur orbite » du projet Rando Millevaches	23
Réalisation du bilan de la stratégie touristique 2013-2017 au titre de l'engagement dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)	24
Fête de l'Ecotourisme des Stations Vertes et Villes-Portes du Parc	25
Favoriser l'utilisation du bois en circuits courts dans la construction :	26
la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Meymac	26
Plan solaire : cadastre solaire et étude de toitures	27
Jour de la Nuit entre création, observation de la lune et projet « ciel étoilé »	28
CEE-TEPCV : Certificats d'économie d'énergie dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	29

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesures 24 - Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local
25* - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
27 - Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire
(* mesures phares)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

IPAMAC (le réseau des Parcs naturels du Massif central),
PNR du Livradois-Forez,
CIAP de Vassivière,
les CAUE de la Creuse et de la Corrèze,
le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin,
la DDT de la Corrèze,
le Bureau des accompagnateurs de la Montagne limousine

Partenaires financiers

IPAMAC, CIAP Vassivière

Pour en savoir +

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/bientot-aires-bivouac-ecologiques-pnr-millevalches-1452875.html>
<http://www.pnr-millevalches.fr/-Soutenir-et-accompagner-l-etude-la->

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de promouvoir la « destination PNR Millevalches » en proposant une forme de randonnée nouvelle offrant la possibilité de bivouaquer en pleine nature. Cette offre d'itinérance pourra être constituée, à terme, de plusieurs circuits d'une durée de 3 à 5 jours, offrant la possibilité de faire étape sur une aire de bivouac.

Le partenariat engagé avec IPAMAC s'est poursuivi sur l'année 2018, dans le cadre des travaux que l'association mène depuis plusieurs années sur les nouvelles formes d'itinérance dans le Massif Central.

L'année 2018 a ainsi permis de finaliser deux Avant-Projet Sommaire (APS) d'aires de bivouac. L'étude, lancée par IPAMAC en partenariat avec le Parc (élaboration et diffusion du cahier des charges), s'est déroulée entre janvier et septembre 2018. Deux prestataires ont été retenus pour réaliser cette étude, de la phase esquisse jusqu'à la finalisation sous forme d'Avant-Projet Sommaire :

- Le cabinet d'architectes PEAKS, associé à l'artiste Simon Boudvin,



Présentation de la cheminée pour les 20 ans d'IPAMAC © PEAKS

63 candidatures en réponse à l'appel à projets

- Le cabinet d'architectes USUS associé à l'association Zebra 3.

Le Parc a organisé sur le territoire de Millevalches, le lancement de la phase esquisse de l'étude en janvier et sa restitution, le 4 avril au Centre International d'Art et du Paysage de l'île de Vassivière. Il a participé à la constitution du jury de sélection des projets et participé activement au suivi de l'étude :

- mise en relation des prestataires avec les acteurs ressource du territoire,

- organisation de visites de terrain sur les différents sites d'implantation

identifiés,

- relecture des travaux et points d'étape réguliers avec les prestataires et IPAMAC.

A l'occasion des 20 ans de l'IPAMAC, célébré le jeudi 11 octobre à la Cité du Design à Saint-Etienne, les maquettes et les visuels des deux équipes ont été présentés. Un prototype du foyer imaginé par PEAKS et réalisé en partenariat avec le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin a également été présenté.



Projection d'un bivouac © PEAKS

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesure 20* - Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles
21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement
25 - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
(* mesure phare)

Localisation

Maison du Parc à Millevalches

Partenaires techniques

Les bénéficiaires de la marque "Valeurs Parc"

Partenaires financiers

Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2010, le PNR s'est engagé dans le marquage de produits agricoles et hébergements touristiques en mobilisant les marques « Produit » et « Accueil du Parc naturel régional de Millevalches ».

Ces marques ont été remplacées depuis 2016 par la marque collective nationale « Valeurs Parc naturel régional » qui porte 3 valeurs essentielles des PNR : « l'Humain », « le lien au territoire », « la préservation de l'environnement ».

En 2018, la mise en avant des produits issus des 6 structures bénéficiaires a été soutenue par le lancement des goûters « Marque Parc ». Ceux-ci ont été proposés tout l'été au grand public, habitants du territoire et touristes. Tandis que la Fédération des Parcs lançait l'idée d'un « Grand pique-nique Marque parc » en septembre, il apparaissait ici judicieux

d'adapter cette initiative en « Goûters Marque Parc » estivaux. Il s'agissait de tenir compte des principaux produits marqués sur le PNR - miels, confitures de petits fruits rouges, jus de pomme et cidre -, de la fréquentation touristique clairement plus importante entre mi-juillet et fin août, et des plus beaux jours.

Ainsi, chaque mardi après-midi de juillet-août le grand public était convié à la Maison du Parc pour déguster les produits marqués tout en discutant. Le bilan est très positif avec de bons retours des 136 participants, en outre ces goûters ont été valorisés par la bloggeuse professionnelle « Madame oreille » dans son carnet de voyage « Le plateau de Millevalches à vélo, en famille ».

136 participants aux goûters



Miels, confitures, jus de pommes et cidre... pour un goûter « Valeurs Parc » © PNRML

Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevalches.fr/-La-Marque-Parc->
<http://www.pnr-millevalches.fr/-Recommandes-par-le-Parc->
<https://www.madame-oreille.com/correze-plateau-millevalches-cyclotourisme/>

Organisation d'une journée « Bilan et perspectives souhaitées » dans le cadre du programme REGAL 2016 - 2018

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesure 20* - Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles
(* mesure phare)

Localisation

Collège Jacques Grancher à Felletin

Partenaires techniques

PETR du Pays Monts et Barrages, Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest CFFPA de la Creuse, Institut de formation de Haute-Corrèze, Interbio Nouvelle-Aquitaine, Le monde allant vers..., Radio Vassivière

Partenaires financiers

FEADER - LEADER
Région Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de ses actions visant à relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin porte depuis 2015 le programme REGAL « Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux ».

Ce dernier ambitionne plus particulièrement de faciliter l'accès pour tous à une alimentation locale, durable et de qualité. Il se décline en 3 axes :

- Sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, aux avantages d'une alimentation locale et de qualité
- Rendre accessibles les produits locaux à tous (via les épiceries, les restaurants...)
- Accompagner et former les acteurs de la restauration collective

Afin de tirer les enseignements des actions réalisées ces dernières années, de favoriser le partage d'expérience et de réfléchir collectivement aux futures actions souhaitées, le Parc a convié, le 28 novembre au collège de Felletin, les acteurs du territoire concernés par la thématique alimentaire pour une journée « Bilan et perspectives souhaitées ».



Visite du jardin partagé de la ville de Felletin © PNRML

Plusieurs temps forts ont rythmé cette journée. Les actions réalisées depuis 2016 et les principaux enseignements tirés de leur mise en œuvre ont d'abord été présentés aux personnes présentes. Puis, une table ronde intitulée « Introduire des produits locaux dans la restauration collective : c'est possible ! » a permis à différents acteurs de partager leurs expériences relatives à la valorisation des produits locaux en restauration collective. Les participants se sont ensuite rendus sur le jardin partagé de la ville de Felletin où le contexte dans lequel ce dernier s'est développé, la question actuelle de son appropriation par les habitants et les techniques employées sur cet espace ont été successivement présentés.

La journée a été ponctuée par des ateliers thématiques au cours desquels les participants ont été invités à répondre à la question « Quelles actions alimentaires pour demain ? ». Les suggestions riches et variées qui en émanent ont démontré le réel intérêt des acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale.

faciliter l'accès pour tous à une alimentation locale, durable et de qualité

Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/Le-programme-REGAL-c-est-quo>

« Mise sur orbite » du projet Rando Millevaches

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 2 et 3
Orientations 5 et 8
Mesures 25* - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
26 - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
36 - Organiser la communication
38 - Développer les coopérations
(* mesure phare)

Localisation



Partenaires techniques

Pays Monts et Barrages ;
Les communautés de communes de Briançonnais-Combade ;
Noblat ;
Portes de Vassivière ;
Haute-Corrèze Communauté ;
Ventadour-Égletons-Monédières ;
Vézère-Monédières-Millesources ;
Creuse Grand Sud ;
Creuse Sud-Ouest ;
Marche et Combraille en Aquitaine ;
Pays d'Uzerche ;
La commune du Lonzac ;
La commune de Saint-Augustin ;
Le Syndicat mixte le Lac de Vassivière.

Partenaires financiers

FEADER - LEADER
Région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres

15 partenaires
1 site internet de gestion et suivi des sentiers
1 site internet grand public
1 application mobile
4 activités de pleine nature
6 650 km²
278 communes

Pour en savoir +

<https://rando-millevaches.fr>

Dans le cadre de ces actions visant à structurer la randonnée au cœur de la montagne limousine pour en faire une destination nature par excellence, le Parc ainsi que 14 autres structures (le Pays Monts et Barrages, les communautés de communes de Briançonnais-Combade, de Noblat, des Portes de Vassivière, de Haute-Corrèze Communauté, de Ventadour-Égletons-Monédières, de Vézère-Monédières-Millesources, de Creuse Grand Sud, de Creuse Sud-Ouest, de Marche et Combraille en Aquitaine, du Pays d'Uzerche, les communes du Lonzac et de Saint-Augustin ainsi que le Syndicat mixte le Lac de Vassivière) se sont associées en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches, Nature en Limousin, le 11 septembre 2018, à Millevaches.

L'application Rando Millevaches est

un outil qui facilite l'organisation des randonnées sur un territoire de 6 650 km² situé aux portes de Limoges, de Guéret et de Tulle. Adapté à différents types d'activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, trail, équestre), l'outil permet de présenter une offre plurielle d'itinéraires afin de découvrir des paysages riches et diversifiés. Véritable outil de promotion touristique, Rando Millevaches valorise 278 communes de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne.

Structurer la randonnée au cœur de la montagne limousine

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin assure l'animation de ce partenariat et coordonne la saisie des itinéraires sur le logiciel open-source Geotrek. Ce dernier a été imaginé par les Parcs nationaux des Écrins, du Mercantour et Alpi Marittime et développé par la société Makina corpus.



Signature de la convention cadre © PNRML



Maquette de la page d'accueil du site © PNRML

Réalisation du bilan de la stratégie touristique 2013-2017 au titre de l'engagement dans la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesures 25* - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
(* mesures phares)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

La réalisation du bilan a nécessité la mobilisation des nombreux partenaires du Parc dans le domaine du tourisme et des loisirs : les offices de tourisme, les communautés de communes, les chambres de commerce et d'industrie, les agences de développement et de réservation touristiques, les Pays, etc.

Le PNR de Millevaches en Limousin a été agréé au titre du Volet 1 de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés au cours de la période 2013-2017. La CETD est un signe de reconnaissance de la qualité de la politique touristique mise en place au regard des enjeux liés à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Elle est une méthode d'animation des espaces protégés qui permet d'engager, dans le cadre d'une stratégie de développement d'une durée de 5 ans, l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels, privés) dans une démarche commune visant à combiner harmonieusement les enjeux du développement touristique avec ceux de la préservation des patrimoines et des ressources.

A travers cet engagement, l'objectif poursuivi était de rendre concrète l'ambition du PNR de Millevaches en Limousin de faire appliquer les principes du tourisme durable et d'affir-

Millevaches : une destination écotouristique

mer Millevaches comme une destination écotouristique.

Aussi, et avant de préparer une éventuelle future candidature à la CETD, il était indispensable pour le Parc de faire le bilan de la première période d'engagement du territoire en matière de tourisme durable au cours de la période 2013-2017. Cette mission de 4 mois a été réalisée grâce à la présence d'une stagiaire (Laetitia Gil) aux côtés de Gilles Despeyroux. Il s'est agi de passer au crible l'ensemble des actions du Parc et des autres parties prenantes sur lesquelles avait été fondé le volet 1 de la CETD. Cet état des lieux a été enrichi par des compléments d'observation et d'analyse sur des thèmes non directement traités au travers du plan d'actions élaboré initialement (mais qui doivent l'être dans un prochain dossier de candidature).

Le bilan synoptique présenté ci-après résulte donc de l'analyse précise des 46 actions qui avaient été programmées sur la période 2013-2017 :

Les axes stratégiques de la CETD	Actions réalisées	Actions partiellement réalisées	Actions non réalisées
Axe stratégique 1 : Fédérer les habitants et acteurs locaux autour du projet tourisme durable et développer les réseaux	3	5	3
Axe stratégique 2 : Renforcer la mise en tourisme des atouts naturels, culturels et patrimoniaux identitaires du Parc	3	11	3
Axe stratégique 3 : Guider les acteurs publics et privés vers les principes du tourisme durable	2	1	2
Axe stratégique 4 : Qualifier et structurer une offre touristique durable emblématique du Parc	3	2	2
Axe stratégique 5 : Renforcer la place du Parc dans un plan marketing régional partagé	4	1	1

Pour en savoir +

Le bilan complet <http://pnr-millevaches.fr/Charte-Europeenne-du-Tourisme>

Fête de l'Écotourisme des Stations Vertes et Villes-Portes du Parc

Référence Charte 2018 - 2033

Axes 2 et 3
Orientations 5 et 7
Mesures 25* - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable
26* - Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux
32 - Concevoir un programme éducatif territorial
(* mesures phares)

Localisation

Les Stations Vertes et Villes-Portes du Parc (Bujaleuf, Peyrat-le-Château, Eymoutiers, le Lac de Vassivière, Treignac, Chamberet, Meymac et Felletin, seule Ville-Porte à ne pas être labellisée Station Verte)

Partenaires techniques

Partenaires techniques pour la conception du programme d'animations général : Stations Vertes et Villes-Portes concernées (communes et offices de tourisme) et réseau d'acteurs privés et publics en charge des animations
Partenaire technique sur l'organisation générale : le réseau national des Stations Vertes (communication)
Autres partenaires pour relais en matière de communication : ADRT 19 et 23, CDT 87, CRT de Nouvelle-Aquitaine...

Partenaires financiers

EDF Limoges pour la prise en charge de la réalisation de 4 grandes banderoles destinées à assurer la promotion de l'opération dans des communes non équipées de banderoles jusqu'alors : Chamberet, Treignac, Meymac et Felletin.

La Fédération des Stations Vertes organisait en mai 2018 sa 4ème édition de la Fête de l'écotourisme, véritable temps fort du label écotouristique et de son réseau national. Créée en 2015, la Fête de l'écotourisme a pour objectif de célébrer les valeurs écotouristiques prônées par le label Station Verte : un tourisme plus responsable, plus humain, contribuant à la préservation du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'au bien-être des populations locales.

Après son engagement en 2017, le Parc a souhaité s'engager à nouveau aux côtés des Stations Vertes du territoire à l'occasion de la 4ème édition de la Fête de l'Écotourisme, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le PNR avait participé à partir de 2016 aux actions de mobilisation des Stations Vertes locales autour du déploiement du référentiel Écotourisme du réseau national. Ensuite, cela faisait écho à l'engagement du Parc dans la Charte Européenne du Tourisme Durable et la marque Parc,

deux démarches d'accompagnement et de qualification écotouristique des professionnels du tourisme. Enfin, 3 villes-portes du PNR sont des Stations Vertes : Eymoutiers, Treignac et Meymac.

Il était donc naturel que le Parc soit partenaire d'un événement qui est un moyen original de démarrer la saison touristique, de promouvoir l'écotourisme et de conforter ses actions dans ce domaine. Il était naturel également, pour donner plus d'impact à cette édition, que le Parc décide de mobiliser la commune de Felletin, seule Ville-Porte non labellisée Station Verte, afin qu'elle s'inscrive dans le projet.

De fait, ce sont plus de 70 animations qui ont été proposées entre le 1er mai et le 3 juin 2018, dont une douzaine uniquement sur la commune de Felletin. Le bilan de cette édition, globalement positif, a conduit toutes les communes à participer à la 5ème édition en mai 2019.



Jeudis de l'écotourisme au jardin de la Veyrière © Patrick Le BOT



Favoriser l'utilisation du bois en circuits courts dans la construction : la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Meymac

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 5
Mesure 24 - Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local

Localisation

Commune de Meymac

Partenaires techniques

Commune de Meymac,
Office national des forêts,
COFOR,
Boislîm.

Partenaires financiers

Commune maître d'ouvrage
Région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres

Surface du bâtiment : **160 m²**
Durée des travaux : **8 mois**
Volume de bois utilisé : **42,5 m³**
Montant de l'étude architecturale : **12 500 €**
aide Région Nouvelle Aquitaine **5 000 €**
Montant des travaux estimé à **398 400 € TTC**
Nombre d'enfants accueillis : actuellement **12 (3 assistantes maternelles)**, possibilité de monter à **16 enfants** si arrivée d'une 4^{ème} assistante maternelle.

La Charte forestière de territoire a pour objectif de mieux valoriser le bois dans la construction en circuit court et au plus près de la ressource. Dans cette perspective, le Parc et ses partenaires techniques accompagnent les communes qui souhaitent construire ou agrandir un bâtiment public. La Région soutien par une aide financière la réalisation des études architecturales.

La ville de Meymac a souhaité créer une Maison des assistantes maternelles. L'intégration du bois dans cette construction s'est rapidement imposée. La Mairie a sollicité l'appui du Parc début 2017.

La commune de Meymac possède une forêt publique gérée par l'Office National des Forêts. En septembre 2017, des douglas ont été choisis et marqués pour réaliser cette construction.

42,5 m³ de bois local utilisé

L'utilisation du bois local, permet à la commune de dissocier dans son marché la partie fourniture de la partie travaux. Ainsi une entreprise a eu la charge de s'assurer du transport des bois coupés, de leur sciage, de leur séchage, de leur façonnage avant que d'arbres ils deviennent charpentes et bardage. 42.5 m³ de bois ont été utilisés.

Au-delà, c'est une occasion pour les élus locaux et habitants de s'approprier réellement leur forêt. L'architecte retenu pour la réalisation de l'étude s'est adjoint les compétences d'un bureau

d'étude « structure bois ».

L'étude d'un montant de 12 500 € a été aidée par la Région via le Contrat de Parc à hauteur de 5 000 €.



Maison des assistantes maternelles © PNRML



Chantier en cours © PNRML



Choix des arbres Forêt communale © PNRML

Pour en savoir +

<https://www.meymac.fr/actualite/198-construction-de-la-mam-le-bois-local-en-vedette>

Plan solaire : cadastre solaire et étude de toitures

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 6
Mesures 28 - S'approprier les enjeux énergétiques du territoire
30 - Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

In Sun We Trust

Partenaires financiers

Europe
Région Nouvelle-Aquitaine
Ademe

Les chiffres

1000 connexions au cadastre solaire les **4** premiers mois
20 communes retenues pour la première vague d'étude de toitures, dont **6** réalisées en 2018

Engagé depuis 2004 sur la thématique énergie, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est porteur d'un Plan Climat Energie Territorial volontaire depuis 2013. C'est dans le cadre de son Plan Climat que le Parc a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à Energie POSitive » (TEPOS), lancé conjointement par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME. Le programme TEPOS vise à accélérer les réductions de consommation énergétique et à amplifier le développement des énergies renouvelables. L'une des actions de massification de ce programme TEPOS est le développement d'un plan solaire à l'échelle du territoire.

Le 13 décembre 2018, le Parc a officiellement mis en ligne un cadastre solaire du territoire. Un cadastre solaire permet aux particuliers, entre-

prises et collectivités de connaître le potentiel solaire de leur toiture. Il se présente sous forme de site internet accessible à tous, et donne également des indications en termes de montant à investir et de rentabilité associée. L'objectif de cet outil est de sensibiliser les citoyens à l'énergie solaire, et leur donner une vue d'ensemble des choix de productions qui s'offrent à eux.

En parallèle, le Parc propose aux communes du territoire de les accompagner dans leurs projets solaires. Ainsi, des études de préfaisabilité sont réalisées sur les toitures publiques des communes volontaires, avec l'établissement d'un ordre de priorité avec les possibilités de montage (vente totale, autoconsommation, toiture citoyenne...)

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables



Capture d'écran du cadastre solaire <https://pnr-millevalches.insunwetrust.solar>

Pour en savoir +

<https://pnr-millevalches.insunwetrust.solar>

Jour de la Nuit entre création, observation de la lune et projet « ciel étoilé »

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 6
Mesures 28 - S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

Les Michelines,
Energies Pour demain,
Voilco Aster.

Partenaires financiers

FEDER,
Région Nouvelle-Aquitaine,
DREAL

Dans le cadre du Plan climat énergie du Parc, le service Energie s'associe au service éducation pour concocter chaque année un évènement fort à l'occasion du Jour de la Nuit, évènement national porté par l'association Agir pour l'environnement.

C'est ainsi, que le Samedi 13 octobre a eu lieu le « Jour de la Nuit » à la Maison du Parc, à Millevaches.

Une cinquantaine de personnes, beaucoup de familles avec enfants, sont venus profiter du programme proposé par le PNR pour cette 8^{ème} édition.

Dans l'après-midi, petits et grands sont venus fabriquer leurs lanternes sérigraphiées avec l'association Les

Michelines et essayer « l'électricyclette » conçue par l'association Energies Pour Demain. Nous avons donc pu sensibiliser les personnes aux travaux manuels, aux constellations et aux économies d'énergies.

Avant de profiter d'un buffet de produits locaux, la chargée de mission Energie du Parc a pu partager avec l'assemblée le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, puis en compagnie des lanternes et de l'association Voilco Aster, le groupe s'est rassemblé dans la prairie de la Maison du Parc pour lever les yeux et (re) découvrir le magnifique ciel étoilé du Plateau de Millevaches !



Regard sur l'atelier « lanterne » depuis l'Electricyclette © PNRML



Constellations © PNRML



Observation de la lune et des étoiles © PNRML

Pour en savoir +

<https://www.jourdelanuit.fr/>

CEE-TEPCV : Certificats d'économie d'énergie dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 2
Orientation 6
29* - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique (* mesure phare)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

CertiNergy

Partenaires financiers

FEDER
Ademe
Région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres

112 dossiers constitués
85 dossiers finalisés sur 58 communes du Parc

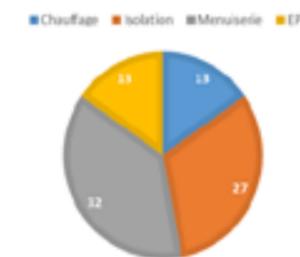
Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin porte depuis 2012, un Plan Climat Energie volontaire et travaille dans ce cadre sur les économies d'énergie (conseil en énergie aux collectivités, plateforme de rénovation énergétique...) et anime un programme TEPOS (territoire à énergie positive). En tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le PNR Millevaches en Limousin a bénéficié d'une enveloppe de 750 000€ de

primes (300 000 MWhc).

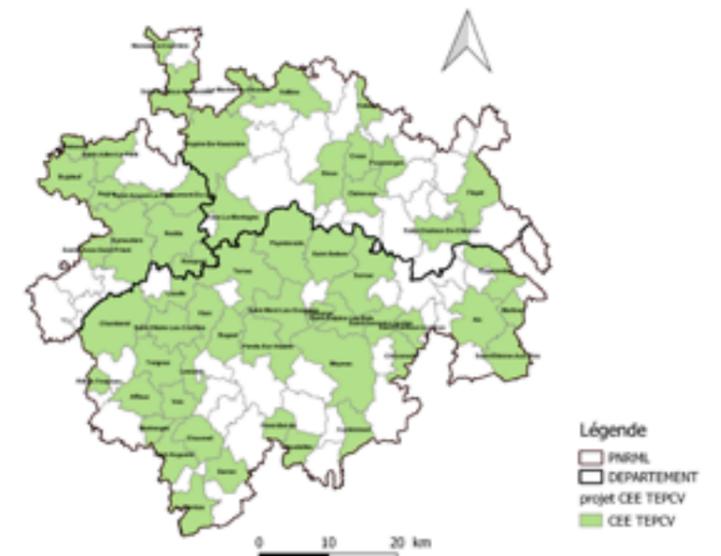
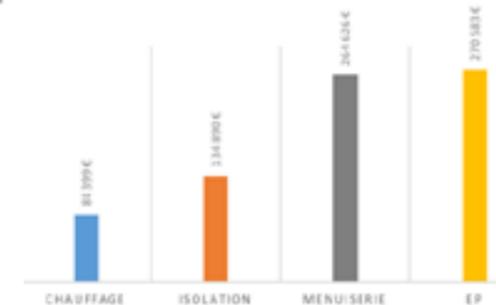
Il s'investit ainsi auprès des collectivités pour les aider à rénover leur patrimoine public à moindre coût. Grâce à la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) les collectivités réduisent leur investissement sans réduire la qualité de leurs projets.

Plus de 45% des collectivités du Parc ont ainsi pu mener et financer des projets.

CEE-TEPCV PNRML 2017-2018 : NOMBRE DE DOSSIERS



CEE-TEPCV PNRML 2017-2018 : PRIME



Communes concernées par un dossier CEE TEPCV © PNRML



Pour en savoir +

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>



Réunion bilan TEPCV © PNRML

AXE 3

MILLEVACHES,

TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7. Transmettre les savoirs du territoire

- Mesure 32 - Concevoir un programme éducatif territorial
- Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites
- Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Orientation 8. Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

- Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création
- Mesure 36 - Organiser la communication
- Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales
- Mesure 38 - Développer les coopérations



Deux journées festives de restitution des projets « Classes Parc »	32
Deux livrets d'interprétation pour accompagner des nouveaux sentiers du réseau de découverte du Parc	33
Des portraits d'habitants pour expliquer la Charte du Parc	34
La Maison du Parc	35
Web, éditions, presse: les outils de communication du Parc	36

Deux journées festives de restitution des projets « Classes Parc »

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 7
Mesure 32* - Concevoir un programme éducatif territorial
(* mesure phare)

Localisation

L'ensemble du territoire du PNR est concerné par cette action.

Partenaires techniques

Ecoles de Nedde, La Croisille-sur-Briance, Gentioux-Pigerolles, Royère-de-Vassivière
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 87, 23 et 19
Institut d'Etudes occitanes du Limousin, le CPIE des Pays Creusois et le CPIE de la Corrèze
Le syndicat mixte du Lac de Vassivière
Le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière
La commune de La Croisille-sur-Briance
Le Club « Connaitre et Protéger la Nature »
Les éditions jeux « PAILLE »

Partenaires financiers

Europe ITI-FEDER
Région Nouvelle-Aquitaine

Les chiffres

109 élèves concernés

Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevalches.fr/IMG/pdf/classesparc2018.pdf>
<http://www.l-echo.info/article/croisille-sur-briance/2018-03-21/enfants-decouverte-paysages-59035.html>
https://www.lepopulaire.fr/nedde-87120/actualites/les-enfants-ont-planche-avec-plaisir-sur-la-nature_12927007/

Afin de favoriser l'échange et la rencontre entre les classes ayant bénéficié du dispositif d'accompagnement « Classes Parc » sur les thématiques Forêt, Mouton et Orientation, deux journées de restitution (regroupement géographique des écoles) ont été organisées :

- lundi 2 juillet, sur le site de l'étang de La Croisille-Sur-Briance.

- jeudi 5 juillet, sur l'île de Vassivière
Ces journées sont l'occasion pour les classes de présenter leurs projets aux autres classes participantes, mais également de partager une journée conviviale sur un site naturel du PNR.



Les maternelles de Gentioux vous présente leurs bonhommes de la forêt. © Emmanuelle Mayer

6 sur les 13 classes inscrites étaient volontaires pour participer aux journées de restitution.

Après un accueil gourmand à base de produits locaux (jus de pomme marqué Parc et biscuits sucrés au sarrasin), les matinées ont été consacrées aux présentations des projets par les classes, sous différentes formes de restitution (expositions, mises en scène, visites commentées, ateliers participatifs...)

Puis, après un pique-nique en plein air sur le site, les enfants ont reçu individuellement un ouvrage pédagogique en lien avec la thématique travaillée au cours de l'année.



La classe de maternelle de Royère vous révèle tout de la brebis ! © Emmanuelle Mayer



Présentation des futurs panneaux du sentier de l'étang par les jeunes Cruzillauds. © PNRML



Les enfants de Nedde et de la Croisille-sur-Briance à l'étang de Nouaillas, ont reçu leurs ouvrages pédagogiques. © PNRML

Deux livrets d'interprétation pour accompagner des nouveaux sentiers du réseau de découverte du Parc

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 7
Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Localisation

Communes de Saint-Hilaire-les-Courbes et de Chamberet

Partenaires techniques

Les communes de Saint-Hilaire-les-Courbes et de Chamberet
De 2 choses Lune
CAUE de la Corrèze
CEN Limousin
GMHL
Marie-France Houdart et les éditions Maiade
Musée du Cloître de Tulle
IEO

Partenaires financiers

Les communes de Saint-Hilaire-les-Courbes et de Chamberet

En lien avec la mission de suivi et de qualification du réseau des sites d'interprétation du Parc, la mission Education a accompagné la création de deux nouveaux sentiers de découverte :

- « Sur les traces des bonnes fontaines du Mont Ceix » à Chamberet (lieu de vie historique, légendes locales autour des fontaines miraculeuses)

- Le « sentier des Merlettes », zone humide en cœur de bourg, à Saint-Hilaire-Les-Courbes (patrimoine historique et bâti en cœur de village et zone humide restaurée)



Panneau d'accueil du sentier des Merlettes
© PNRML

Afin d'aller plus loin dans la découverte de ces deux circuits et de rendre autonome, il a été choisi de réaliser des livrets d'accompagnement.

Le Parc a mis à contribution les compétences éco-interprétation de la mission éducation pour la réalisation et la coordination de ces ouvrages qui sont à présents disponibles dans les mairies concernées, les offices de tourisme du secteur ainsi qu'à l'accueil de la Maison du Parc.



Les livrets de découverte © PNRML



Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevalches.fr/-Sites-et-sentiers-de-decouverte-et-detente-et-nature.chamberet.net/page/les-bonnes-fontaines.html>
https://www.lamontagne.fr/saint-hilaire-les-courbes-19170/actualites/les-techniciens-des-pnr-en-zone-humide_13039785/

Des portraits d'habitants pour expliquer la Charte du Parc

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 8
Mesure 36 - Organiser la communication

Localisation

Le périmètre d'étude : 129 communes

Partenaires techniques

Zélie

Suite à l'avis favorable de l'enquête publique reçu par le Parc fin 2017, la procédure de renouvellement de Charte du Parc s'est poursuivie en janvier 2018 avec l'appel à délibérations des collectivités pour l'approbation du projet de Charte.

Une dizaine de réunions ont été menées en février et mars pour donner aux collectivités toutes les clés de compréhension de la Charte du Parc, du syndicat lui-même et des actions déjà engagées et à venir.

Afin d'illustrer au mieux les propos des élus intervenants, un recueil

d'une douzaine de témoignages d'habitants du Parc a été réalisé.

Les propos de chacun ont été partagés auprès des membres élus des collectivités. Ils ont ainsi pu appréhender ou redécouvrir quelques uns des engagements du Parc au travers d'exemples de réalisations concrets.

À l'issue de la consultation des collectivités qui a duré 4 mois, la Région Nouvelle-Aquitaine a arrêté le périmètre définitif du Parc sur la base des délibérations des communes : 124 communes sur 129 ont approuvé la Charte du Parc sans réserve.

cf page 46



Extraits du recueil des Portrait(s) réalisé par Zélie



« Nous avons toujours répondu aux appels à projets éducatifs du Parc. C'est comme cela que les élèves ont pu correspondre avec des écoles étrangères autour d'un projet agricole, s'initier au land art, découvrir herbiers, truffes et autres animaux aquatiques, ou se mettre au zéro déchet et fabriquer un composteur.

À chaque fois les projets sont excellents, bien ficelés, le Parc s'occupe de tout et les intervenants sont de qualité.

Dans le cadre du programme REGIA, le PNR a également participé au financement de canes potagers. La cantine cuisine ce que les élèves cultivent : salades, fèves, fraises... Même les choux-raves ont du succès quand ce sont les enfants qui les font pousser eux-mêmes !

L'année dernière, nous avons aussi participé au défi « TECAP » : Tous à l'École À Pied. Les enfants du bourg ont joué le jeu en venant à pied et à vélo.

Céline Braz • 19 - Meymac
Professeure des écoles à Mauzac en CE2

La Maison du Parc

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 7
Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Localisation

Maison du Parc à Millevaches

La Maison du Parc accueille chaque été depuis sa création en 2015 de nombreux visiteurs en adaptant l'accueil par des horaires d'ouvertures élargis et des moyens humains plus importants. En effet, en plus des deux personnes présentes à l'année à l'accueil une troisième a été recrutée pour une durée de deux mois et demi. L'accueil de la Maison du Parc a été ouvert tous les jours du 23 juin au 2 septembre.

Si la fréquentation printanière a été beaucoup plus élevée (+76% en avril, +97% en mai), celle des mois de juillet et d'août est restée stable par rapport à 2017 avec près de 2000 visiteurs pendant cette période.

Plusieurs supports ont été utilisés pour communiquer sur l'ouverture de la Maison du Parc : Journal du Parc, Lettres aux élus, Newsletter grand public, Sets de table, Carte touristique (encart dédié), Carnet des sorties découverte, Encart dans le magazine Pays du Limousin, Encart dans le magazine communal de Mey-

1 visite sur 3 génère 1 achat dans la boutique

mac, Site internet du Parc et réseaux sociaux.

De plus, 8 articles relevés dans la presse mentionnant les activités organisées à la Maison du Parc

La Maison du Parc et les animations organisées (goûters (cf page 21) et rendez-vous) ont été valorisés également sur les sites internet des partenaires touristiques (DRT des 3 départements).

Les flyers et affiches des goûters de la Maison du Parc ont été diffusés largement via la Maison du Parc, dans les offices de tourisme mais également dans plusieurs écoles du territoire (Tarnac, Peyrelevade, Bujaleuf, Eymoutiers, Meymac...)

A la demande de l'ADRT Corrèze, une bloggeuse professionnelle a été accueillie le temps d'un goûter de la Maison du Parc, et a publié ensuite un billet sur son blog.



Facebook : plusieurs publications tout au long de l'été



Maison du Parc © PNRML

Web, éditions, presse: les outils de communication du Parc

Référence Charte 2018 - 2033

Axe 3
Orientation 8
Mesure 36 - Organiser la communication

Le site internet et les réseaux sociaux ont été animés tout au long de l'année. Qu'il s'agisse d'articles techniques, d'annonces d'animations ou de publications, de nombreux sujets ont fait l'objet de parution.

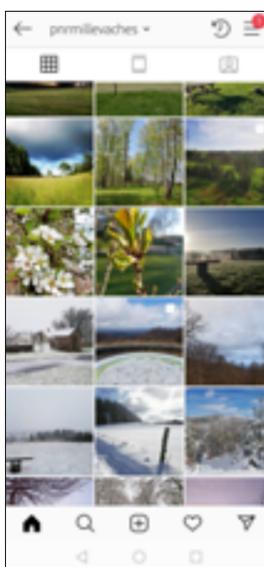
Si le nombre de connexion sur le site www.pnr-millevaches.fr est resté stable par rapport à 2017 (58000 connexions), les réseaux sociaux ont connu une augmentation de leurs abonnés:

- +10% pour Facebook soit 5 780 abonnés en tout au 31 décembre ; + de 200 publications ont été postées pendant l'année.

- + 28% pour Twitter soit 884 abonnés ;

Un compte Instagram a vu le jour et comptait 386 abonnés en fin d'année.

Trois numéros du journal du Parc ont été édités en 2018. L'édition appréciée par les habitants traitent des actions engagées par le Parc dans ses différents domaines et permet de faire savoir ce que fait le Parc.



Instagram du Parc



La presse quotidienne régionale a presque systématiquement relayer les communiqués de presse transmis régulièrement. 169 articles ont été recensés.



Pour en savoir +

www.pnr-millevaches.fr
<https://www.facebook.com/pnr.millevaches/>
<https://twitter.com/PNRMillevaches>

Parmi les autres actions de communication du Parc, on notera la réédition des sets de tables distribués gratuitement auprès des restaurateurs volontaires du Parc et des villes partenaires. Ainsi, 120000 sets de table ont été distribués par 70 établissements.

Le thème du Concours photos était "du Crépuscule à l'Aube"; il a permis à 25 participants de partager 67 clichés. Six photos ont été récompensées :



© Nicolas Faulle



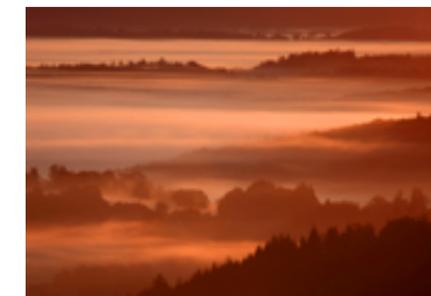
© Nicolas Faulle



© Serge Lintignat



© Daniel Bourdin



© Christian Vialle



© Rémi Bourlot

Afin de renforcer les moyens de communication et ainsi promouvoir l'attractivité du territoire et les missions et réalisations du Parc auprès de tous les acteurs du territoire, le Parc a décidé d'engager fin 2018 une étude de Stratégie de communication accompagné par l'agence de communication Terra Publica. Le phasage de la mission est le suivant :

- Diagnostic ;
- Développement d'une stratégie de communication ;
- Déclinaison en plan d'actions et charte graphique.

Table des matières

Signature du contrat Parc

Les instances du syndicat

Les Ressources humaines

Compte administratif 2018

Détail des recettes

La Charte du Parc : parution du décret ministériel

39

40

41

42

43

44

Signature du contrat Parc

La Région Nouvelle-Aquitaine a proposé au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et aux autres Parcs de la Région d'entériner leur partenariat en contractualisant sur une période de trois ans (2018-2020). C'est à l'occasion de la signature de ce contrat que Nicolas Thierry, Vice-Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'environnement et de la Biodiversité, Nicolas Gamache, conseiller régional délégué aux Parcs naturels régionaux et le Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Philippe Connan, se sont réunis au cœur du territoire Parc sur la commune de Saint-Sulpice-les-Bois le 2 février dernier. Gérard Moratille, le Maire de la commune, a réservé le meilleur accueil à la vingtaine d'invités présents.

Les signataires étaient entourés du sous-Préfet d'Ussel et d'élus du Bureau syndical du PNR. Fabien Sésé, récemment nommé à la sous-préfecture de Haute-Corrèze, a salué ce partenariat et l'ensemble des actions du Parc, rappelant le soutien de l'Etat au Syndicat mixte.

Nicolas Thierry a quant à lui rappelé le rôle des Parcs naturels régionaux comme étant un relai des politiques régionales et territoires d'expérimentation. Aussi, il souligne que 55 des 96 actions du contrat de Parc répondent à des thématiques prioritaires de la Région ou traitent de sujets sur lesquels elle a de fortes attentes (travaux de restauration de milieux naturels, conservation et gestion des forêts anciennes, mise en valeur des paysages...). Des projets présentant un caractère expérimental fort sont également inscrits dans la programmation triennale : innovation des pratiques de production de myrtille sauvage, réserve internationale de ciel étoilé, itinéraires sylvicoles permettant de diminuer l'empreinte écologique... La contractualisation porte sur près de 100 actions dont le montant total des dépenses s'élève à 7,1 millions d'euros.

Afin d'apprécier des réalisations concrètes menées par le Parc, le Président Connan a proposé aux élus régionaux la visite de deux sites.



Signature du Contrat Parc à Saint-Sulpice-les-Bois © PNRML



Signature du Contrat Parc à Saint-Sulpice-les-Bois © PNRML

La Lande du Puy Raynaud, sur la commune de Clairavaux en Creuse, a fait l'objet d'une action en faveur de la restauration et de la gestion des milieux pour la préservation de sa lande à bruyères. Au-delà des actions traditionnelles de bûcheronnage, de pose de clôture et de soutien aux éleveurs qui mettent à disposition leurs troupeaux pour pâturer ces landes, le nouveau contrat permettra d'amorcer une nouvelle trajectoire pastorale en soutenant les initiatives collectives d'éleveurs. Après une petite marche, Laurence Boyer, Maire de Clairavaux, a pu faire admirer la lande du Puy Raynaud, qui couvre 15 ha de la commune et qui a également fait l'objet d'un sentier de découverte.

C'est ensuite vers la Haute-Vienne, sur la commune de Rempnat que l'après-midi s'est poursuivie. En effet, dans le cadre de la charte forestière du Parc, les acteurs du territoire ont souligné l'importance de développer l'utilisation du bois dans la construction. C'est dans cet objectif que la construction du

hangar communal de Rempnat a été accompagnée au travers d'une approche novatrice pour assurer une provenance locale des bois. Profitant de la richesse de sa forêt sectionale, les arbres ont été sélectionnés par l'ONF puis utilisés par l'entreprise en charge des travaux dans la réalisation de la structure et du bardage. Le Maire de la commune, Bruno Gardelle, s'est félicité de cet aménagement qui répond à une logique d'intégration paysagère, qui garantit la qualité environnementale des matériaux et qui met en valeur la qualité du bois local.

Le Contrat de Parc établit la stratégie de développement du Parc naturel régional pour les trois prochaines années et s'inscrit en déclinaison de la charte du Parc (2018-2033) actuellement soumise à l'approbation des collectivités (129 communes, 8 communautés de communes et les conseils départementaux de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne).

Les instances du syndicat

2018	○	
11 janvier		Bureau syndical à Meymac Comité syndical à Meymac
15 février		Bureau syndical à Saint-Pardoux-le-Vieux
5 avril		Bureau syndical à Millevaches
24 mai		Bureau syndical à Eymoutiers
13 juin		Comité syndical à Domsps
12 juillet		Bureau syndical à Sornac
20 septembre		Bureau syndical à Millevaches
25 octobre		Bureau syndical à Eygurande
13 novembre		Comité syndical à Meymac
29 novembre		Bureau syndical à Gioux

Les Ressources humaines

Les charges de personnel s'élèvent à 1 165 962 euros et restent stables par rapport à 2017.

EFFECTIF	ETP ouverts
Titulaires Fonction publique	8,45
Contractuels	18,81
TOTAL agents	27,26

Liste des Agents au 31 décembre 2018 :

Direction Administration

LEVINET Célia	Directrice
PELLETIER Adeline	Budget, marchés publics, contrat Parc
GISSLER Véronique	Assistante administrative
LARRIBEAU Carole	Comptabilité - RH
PENOT Lolita	Accueil
CLAVREUL Aurélien	Géomatique
MAZURIER Marie	Communication

Gestion de l'Espace

MIGNON-LINET Cathy	Responsable pôle
BELLOC Anaïs	Urbanisme
COLLET Julie	Chavanon en action
LE ROUX Eloïse	Chavanon en action
RIGAUD Sylvain	Technicien rivière
RODIER Guillaume	Sources en action
LEPLE Florence	Paysage
MASSON Mélusine	Sites emblématiques, Natura 2000
ZAPPIA Olivier	Forêts anciennes
VILLA Olivier	Natura 2000
PETIT Robin	ZPS Plateau de Millevaches
HAUNOLD Sébastien	BioClimsol

Animation territoriale

CONSTANS Malika	Responsable pôle
COUEGNAS Fanny	Patrimoine culturel
DESPEYROUX Gilles	Tourisme durable
GUICHET Maxime	Inventaire du patrimoine
JANET-WIOLAND Violette	Energie-climat
CAMPENET Manon	TEPOS
FORGET Guillaume	Conseil en Energie Partagé
LELAURE Vincent	Agriculture durable
DARAGNES Erwin	Agriculture et Alimentation
MEZQUIDA Antonia	Economie Sociale et Solidaire
MOREAU Delphine	Education au territoire
BELIN Aurélia	Education au territoire
PRIMPIER Juliette	Rando-Millevaches

Agents techniques

ROBIN Christiane	Agent d'entretien
ROEHRIG Sylvie	Agent d'entretien

Compte administratif 2018 - Section de fonctionnement

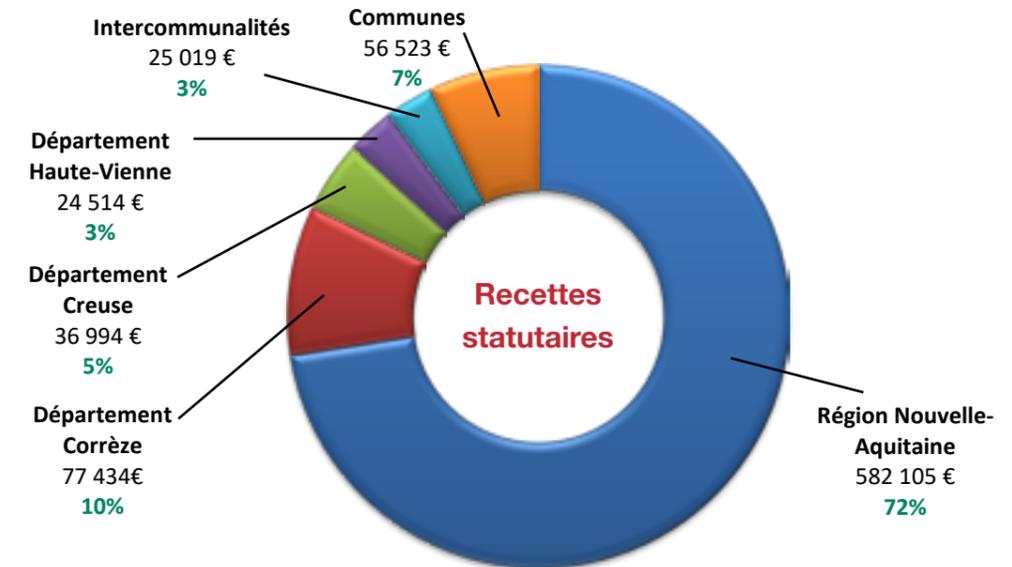
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	439 320,76	002 - Résultat d'exploitation reporté	691 318,45
012 - Charges personnels	1 165 962,26	013 - Atténuation de charges	11 298,96
65 - Autres charges de gestion courante	99 339,51	70 - Ventes de produits	10 562,20
66 - Charges financières	1 296,32	74 - Dotations, subventions, participations	1 503 138,82
67 - Charges exceptionnelles	1 696,74	77 - Produits exceptionnels	933,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	114 955,81		
TOTAL	1 822 571,40		2 217 251,43

Compte administratif 2018 - Section d'investissement

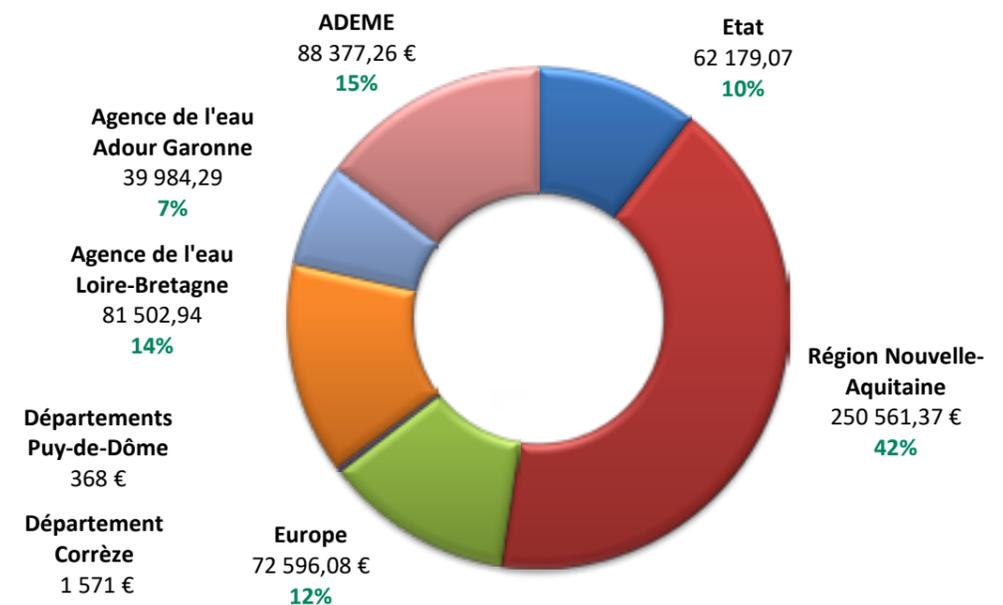
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
21 - Immobilisations corporelles	120 359,68	001 - Excédent d'investissement reporté	78 633,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	5 961,39
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	464,80	13 - Subventions d'investissement	9 958,40
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 955,81
TOTAL	132 824,48		209 509,47

Détail des recettes

Le montant total des recettes statutaires s'élève à 802 413 euros, et sont réparties comme suit :



Les recettes sur opération, soit 597 140,01 euros, sont réparties comme suit:



La Charte du Parc : parution du décret ministériel

L'année 2018 a été ponctuée de plusieurs temps forts dans le renouvellement de la Charte du Parc.

Entre janvier et avril, **les délibérations prises par les collectivités** ont permis de déterminer le périmètre soumis au classement :

- 124 communes sur 129 ont approuvé la Charte sans réserve,
- toutes les communes déjà membres ont renouvelé leur adhésion,
- 11 nouvelles communes sur les 16 qui pouvaient intégrer le Parc ont souhaité adhérer,
- les 8 communautés de communes ont approuvé également la Charte, la Communauté d'agglomération de Tulle s'est abstenue (concernée par 4 communes sur les 45 qui la composent).
- les 3 Conseils départementaux (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) ont approuvé la Charte.

La visite du rapporteur du Conseil National pour la Nature s'est déroulée les 27 et 28 juin. Les deux jours ont été rythmés par des visites de terrain et des réunions en salle. A programme : le contrat territorial Sources en Action, le programme "Habiter mieux les Bourgs", le pastoralisme, le paysage et la forêt...



Cette visite a été suivie en septembre par une entrevue au CNPN à Paris avec Philippe Connan, Président du Parc, Célia Levinet, directrice et Cathy Mignon-Linet, responsable du Pôle Gestion de l'Espace. Cette rencontre a permis au CNPN de réunir les dernières informations leur permettant de prendre leur décision quant au classement du territoire.

Le 26 décembre 2018, le Premier Ministre, Edouard Philippe, a signé le décret portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour une durée de 15 ans.

La publication du journal officiel concrétise le travail mené pendant la période de révision. Rencontres, échanges, ateliers de travail, co-construction, discussions ont permis l'aboutissement de la 2^{ème} Charte du Parc. **La nouvelle charte par et pour le Parc est à présent le fil conducteur des prochaines années.**

Pour en savoir +

<http://www.pnr-millevaches.fr/Charte-du-Parc-2018-2033>

124 communes dont 65 en Corrèze, 43 en Creuse, et 16 en Haute-Vienne

9 EPCI dont 2 entièrement sur le Parc

Population municipale : **38 950** habitants

Surface : **3 350,67** km²

Densité de population: **11,62** hab/km².





PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LEMOSIN

Joindre l'équipe du Parc :
par téléphone : 05 55 96 97 00
par mail : accueil@pnr-millevaches.fr
par courrier : Maison du Parc
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES

Suivre l'actualité du Parc naturel régional de
Millevaches en Limousin sur son site :
www.pnr-millevaches.fr
et sur Facebook, Twitter et Instagram

Les actions du Parc sont essentiellement financées par :

